

RECOMPENSES FEDERALES

Chaque année, la Fédération Française de Cyclisme met à la disposition des Comités Régionaux un contingent de diplômes, et de médailles (argent et bronze).

Ces diplômes et médailles sont destinés à récompenser les dirigeants qui par leur dévouement et leur activité au sein de leur association, se sont particulièrement distingués, ainsi que ceux qui œuvrent avec assiduité au sein des comités départementaux voire dans les différentes commissions du C.I.F.

Ces diverses « récompenses régionales » se différencient dans l'ordre suivant :

- Diplôme* (après une activité d'une année au minimum,)
- Médaille de bronze* (au minimum trois années d'activité)
- Médaille d'argent* (au minimum cinq années d'activité)

Afin de valoriser ces distinctions en mettant en exergue les récipiendaires, ces dernières peuvent être remises par leur président au sein des associations, lors des A.G., réceptions etc., où éventuellement lors des A.G. des comités départementaux, et ce, par les présidents de ceux-ci. Dans ce dernier cas, sous réserve que les récipiendaires concernés soient effectivement présents.

Quant aux « récompenses fédérales » (médailles de bronze, d'argent ou vermeil) ces dernières sont soumises également à des règles et quotas. Les propositions sont faites par le comité régional auprès de la F.F.C. sur le vu d'un listing.

Les propositions devront être présentées PAR ORDRE PREFERENTIEL au moyen du tableau ci-dessous, avec nom, prénoms, et numéro de N.I.P., dans le cas où leur nombre dépasserait le contingent fixé. Elles devront parvenir au comité de l'Île de France pour le MERCREDI 25 SEPTEMBRE dernier délai.

Association : _____ **N°** _____

Comité départemental : _____

Commission régionale : _____

PROPOSITIONS DE DIPLOMES ET MEDAILLES

Noms et prénoms	N° de N.I.P	Propositions*

Date et signature du président concerné :